

**OBSERVATOIRE
DE LA
SECURITE
ROUTIERE**

**RAPPEL DES
DEFINITIONS :**

Tué
Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;

Blessé
Victime ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures ;
ET
victime admise dans un hôpital plus de 24 heures ;

Situation provisoire pour l'année 2019 et évolution par rapport à l'année 2018

1/ Bilan provisoire de l'année 2019

De façon détaillée, pour l'année 2019 on enregistre :

- Une **hausse de 14,4%** du nombre d'accidents corporels
 - 366 pendant la période du 01/01 au 31/12/2019 contre 320 au cours de la même période 2018
- Une **hausse de 14,1%** du nombre de blessés
 - 503 pendant la période du 01/01 au 31/12/2019 contre 441 au cours de la même période 2018
- Une stabilité du nombre de tués
 - 52 pendant la période du 01/01 au 31/12/2019 contre 52 au cours de la même période 2018

2/ Bilan provisoire par zone de compétence au 31 décembre 2019

	Accidents corporels			Total Blessés			Tués		
	2018	2019	%	2018	2019	%	2018	2019	%
Zone Police	163	218	33,7%	211	272	28,9%	3	4	33,3%
Zone Gendarmerie	157	148	-5,7%	230	231	0,4%	49	48	-2,0%
Total	320	366	14,4%	441	503	14,1%	52	52	0,0%

Les remontées rapides laissent apparaître un bilan global avec une **hausse de 14% des accidents corporels et des blessés et une stabilité du nombre de tués.**

Ce bilan est principalement défavorable en zone de compétence police, zone qui couvre Nouméa tandis que la zone gendarmerie couvre toutes les communes hors Nouméa :

- En matière d'accidents corporels, une **hausse de 33,7%** est constatée en zone police alors qu'une légère **baisse de 5,7%** est constatée en zone gendarmerie ;
- En matière de victimes mortellement blessées, **la stabilité** du nombre de tués est constatée avec **+1 tué** en zone police et **-1 tué** en zone gendarmerie);
- En matière de blessés tous confondus (hospitalisés et non hospitalisés), la situation est **très défavorable en zone police** avec une hausse de près de **30%** et **légèrement défavorable en zone gendarmerie** avec une hausse de **0,4%**.